

DEMANDE D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Demandeur :

Particulier :

Nom- Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Ou

Collectivité :

Terrain à aménager

Adresse :

Commune :

Parcelle : section : n°

Nature de l'équipement :

➤ Extension au profit d'un particulier

☐ Extension électrique pour une construction existante

☐ Extension électrique de moins de 100 m à usage unique pour une nouvelle construction

(art L. 332-15 al 3 : L'autorisation de construire peut également, avec l'accord du demandeur et dans les conditions définies par l'autorité organisatrice du service public de l'eau ou de l'électricité, prévoir un raccordement aux réseaux d'eau ou d'électricité empruntant, en tout ou partie, des voies ou emprises publiques, sous réserve que ce raccordement n'excède pas cent mètres et que les réseaux correspondants, dimensionnés pour correspondre exclusivement aux besoins du projet, ne soient pas destinés à desservir d'autres constructions existantes ou futures.

➤ Extension au profit de la collectivité

☐ Alimentation électrique d'équipements communaux ou intercommunaux

☐ Alimentation électrique de lotissement communal

☐ Alimentation électrique de logements sociaux réalisés par des opérateurs publics

☐ Extension du réseau public pour l'alimentation de nouvelles constructions

➤ Extension pour des équipements exceptionnels

☐ Extension électrique pour équipements exceptionnels (bâtiments industriels, artisanaux, commerciaux)

☐ Extension électrique pour bâtiments agricoles

Puissance souhaitée :kw (si connue)

Date et signature du demandeur :

Le à

Pièces à joindre à la demande (1)

- Plan de situation (au 1/10000 ou 1/25000)

- Plan parcellaire (au 1/2000 ou 1/2500)

- Plan de masse

Indiquer sur les plans la
parcelle à desservir

-(1) Important : La transmission de dossiers incomplets allonge les délais d'instruction

Avis du maire

Le maire atteste de la conformité du projet aux règles d'urbanisme et joint à la demande l'autorisation de construire pour une construction isolée.

Proposition de réalisation technique : ☐ aérienne ☐ souterraine ☐ indifférent

La solution technique adoptée sera décidée à l'issue d'une réunion sur le terrain.

Fait à le

Signature – Cachet de la mairie

La compétence électrification rurale



La compétence en électrification rurale, dite « ER », recouvre plusieurs types d'interventions sur les réseaux publics de distribution d'électricité.

Dans ce cadre, le SDE 07 réalise :

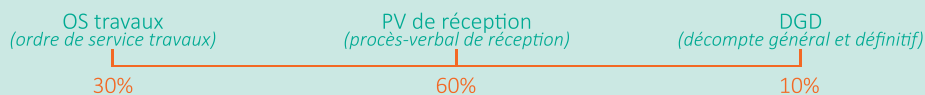
- ⇒ **Des extensions** de lignes électriques en aérien ou souterrain (alimenter une nouvelle habitation, un agriculteur, un commerce, une industrie, etc.),
- ⇒ **Des renforcements** ou **des fiabilisations** de lignes : la modernisation ou l'adaptation du réseau électrique afin de sécuriser et d'améliorer la qualité de la desserte lorsque les câbles sont trop vieux, ou lorsque la demande devient trop forte (développement de l'urbanisation) par le changement du diamètre du câble, l'installation d'un nouveau transformateur...
- ⇒ **Des dissimulations** : l'enfouissement des réseaux électriques, essentiellement pour des raisons esthétiques (cœur de village) ou de sécurisation.

LE RÔLE DU SDE 07

Le SDE 07 va intervenir à différentes étapes du dossier :

- ⇒ **L'avant-projet sommaire (APS)**
établi par nos services donnera un plan et un chiffrage estimatif du projet.
Attention ! Ce n'est pas un devis.
C'est une estimation cohérente et assez précise du coût supposé des travaux.
- ⇒ **Le suivi des études** : le chargé d'affaires du SDE 07 valide l'étude technique, administrative et financière (plans, devis, conventions de passage, autorisations réglementaires...).
- ⇒ **Le suivi des travaux** : le chargé d'affaires va suivre la bonne exécution du chantier jusqu'à la réception, par ses visites de terrain et ses contacts avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux.

N.B. Modalités d'appel auprès des communes des participations en capital



MON PROJET

Selon que vous êtes un particulier, une entreprise ou une collectivité et la nature de votre projet, le SDE 07 interviendra différemment.

Je suis une commune rurale ou un groupement de communes rurales adhérents

Mon projet	Son financement	
	SDE 07	Collectivité
Extension pour l'alimentation d'équipements communaux ou intercommunaux	75 %	Selon la délibération du Comité Syndical du 13 décembre 2021 Possibilité de paiement sur 10 ans si participation aux travaux supérieure à 5 000 € Si la commune en fait la demande
Extension pour une alimentation liée à l'urbanisme		
Extension pour logements locatifs sociaux publics		
Enfouissement	75 %	Possibilité de paiement sur 5 ans si participation aux travaux supérieure à 15 000 € Si la commune en fait la demande Paiement en 1 fois si participation aux travaux inférieure à 15 000 €
Renforcement-Fiabilisation	100 %	

Je suis une commune urbaine

Mon projet	Son financement	
	SDE 07	collectivité
Extension pour l'alimentation d'équipements communaux	75 %	25 % paiement en une fois
Extension pour l'alimentation de lotissements et zones d'aménagement communaux et intercommunaux		
Enfouissement	de 40 % à 70 %	de 30 % à 60 %*
- Possibilité de paiement sur 5 ans si participation de la commune aux travaux d'enfouissement supérieure à 50 000 € - Si la commune en fait la demande.		*Selon le montant de TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) qui nous est reversée par la commune

Je suis une collectivité regroupant des communes urbaines et des communes rurales

Mon projet	Son financement	
	SDE 07	Collectivité
Extension pour l'alimentation d'équipements intercommunaux	75 %	25 % paiement en une fois
Extension pour l'alimentation de lotissements et zones d'aménagement communaux et intercommunaux		

Je suis une collectivité non adhérente

Mon projet	Son financement	
	SDE 07	Collectivité
Extension pour l'alimentation d'équipements intercommunaux	75 %	25 % paiement en une fois
Extension pour une alimentation liée à l'urbanisme		
Extension pour logements locatifs sociaux publics		

Je suis un particulier

Mon projet	Son financement	
	SDE 07	Particulier
Extension pour un projet hors autorisation d'urbanisme (bâtiment existant, pompage, etc.)	40 %	60 %

Je suis un bénéficiaire privé (artisan, industriel...)

Mon projet	Son financement	
	SDE 07	Particulier
<i>Selon la délibération du Comité syndical du 18 mars 2019</i>		
Extension pour un équipement exceptionnel (bâtiments industriels, commerciaux...)	40 %	60 %
Extension pour alimenter un bâtiment agricole	50 %	50 %

**CONTACT**

Pour évoquer ou faire étudier votre projet par l'un des chargés d'affaires du SDE 07, nous écrire à l'adresse :



Tél. 04 75 66 38 90
sde07@sde07.com

sde07.com